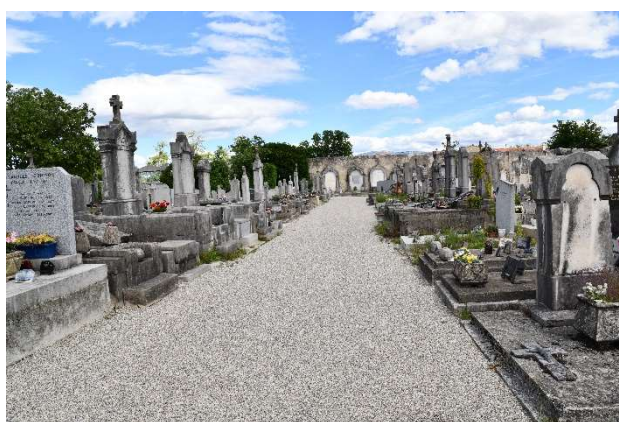


Cimetière : On facilite vos démarches

Vos démarches pour l'achat ou le renouvellement d'une concession de cimetière ont été simplifiées. Les étapes sont désormais au nombre de trois, d'où une réduction considérable des délais d'attente.

- 1 Je me rends au secrétariat du cimetière pour établir le bon de renouvellement ou d'achat de ma concession, muni : du livret de famille du titulaire et de la pièce d'identité du demandeur, dans le premier cas ; d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, dans le deuxième.



- 2 Je me présente avec ce document et ma carte nationale d'identité à Mairie [+] pour régler le montant correspondant en chèque ou en carte bancaire directement au guichet (Plus besoin de passer par la Trésorerie municipale).
- 3 Ma démarche est finalisée : l'acte de concession vous sera remis au secrétariat du cimetière ou envoyé par courrier si vous le souhaitez.

CONTACTS

- ✓ Secrétariat du cimetière, rue Calixte-Lafosse, au 04 75 02 0 8 61 – Du lundi au vendredi, 8h30-12h00 / 13h00-17h00 (sauf jeudi, à partir de 10h00) ; samedi, 8h30-12h00 ; fermé les jours fériés, hormis le jour de La Toussaint.
- ✓ Mairie [+], rue du Capitaine-Bozambo, au 04 75 05 51 51 – Lundi et mardi, non-stop, 8h30-17h00 ; mercredi et vendredi, 8h30-12h00 / 13h00-17h00 ; jeudi, 9h00-12h00 / 13h00-17h00 ; samedi, 9h00-12h00.

[+] d'infos sur ville-romans.fr